

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, 27 NOVEMBRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Herve de LA VILLEON Maire.

Présents :

Mr DAUGAN Christian, Mr GICQUEL Pierre, Mr GUILLEMER Jean-Pierre, Mr André FAURE, Mme FABRE Stéphanie, Mr MARTIN Yves, Mr GENARD Thierry, Mr JULLIEN Jean-Yves, Mme Emmanuelle LOUVEL, Mme GAURON Nathalie.

Absent : Mr GENARD Thierry pouvoir à M. H. de LA VILLEON pour les ordres du jour N°1-2-3 présent à partir de 21h10.

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 20/11/2015
En exercice 11 Date d'affichage : le 20/11/2015
Qui ont pris part à la délibération 11 Secrétaire de séance : Mme FABRE Stéphanie

En préambule à la réunion du Conseil Municipal Monsieur Le Maire propose qu'à partir de cette date les votes seront personnalisés à l'exception des votes secrets ou à l'unanimité. Ne recevant aucune objection, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Conseil Municipal du 30 octobre 2015

Monsieur Le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POJET D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LINON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin communal séparant les parcelles 1039 et 144 sise à « Maison Neuve » a été labouré et ensemené par l'exploitant Monsieur REBILLARD Patrick. Nous avons trouvé un équilibre il y a quelques années concernant ce même problème. Cet équilibre est de nouveau rompu et nous ne pouvons approuver cette prise de possession. Monsieur le Maire propose de borner ce chemin par un expert géomètre afin de définir une fois pour toutes les limites de propriété et que chacun retrouve ses droits. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et les élus chargent Monsieur Le Maire de mettre en application ce vote.

En arpentant ce chemin, Monsieur Le Maire découvre que le ruisseau séparant les parcelles 144 et 145 a été remblayé et détourné pour déboucher sur la parcelle 127 en impasse ! Il s'agit toujours du même exploitant. Y a-t-il eu demande d'autorisation ? Comment rétablir ce cours d'eau interrompu ? Que devient ce ruisseau ? A la lumière de la dernière réunion communautaire nous ayant présentée le Syndicat Mixte du bassin versant du Linon, Monsieur Le Maire demande des

explications à ce syndicat. Celui-ci est prêt à nous aider, mais nous ne sommes pas adhérent. Monsieur Le Maire propose au Conseil d'être adhérent à ce syndicat.

Depuis 2010, le syndicat Mixte du bassin du Linon, est porteur **d'un contrat territorial de bassin versant** pour répondre aux enjeux de la DCE, du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Rance Frémur.

Ce contrat exige une coordination et mutualisation des actions et travaux à l'ensemble du bassin versant.

L'extension du Syndicat Mixte du Bassin du Linon à l'ensemble des communes du bassin versant du Linon doit permettre de :

- **améliorer la coordination et la cohérence des actions** pour le bon état écologique des eaux, conformément à la DCE et au SDAGE Loire Bretagne,
- **s'approprier un patrimoine hydraulique commun** et mutualiser les moyens financiers dans le cadre de programme d'actions et travaux d'aménagement coordonnés et pluriannuels.

La cotisation pour 2016 est de 1178,60 € soit 4,15 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE d'adhérer** au Syndicat Mixte du Bassin du Linon par **9 OUI et 2 abstentions**
Monsieur JULLIEN Jean- Yves et Monsieur GUILLEMER Jean –Pierre.

- **NOMME**, deux délégués, un titulaire et un suppléant

- **Mr Hervé de LA VILLEON Titulaire**

- **Mr Thierry GENARD Suppléant**

DELEGATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'EGLISE.

Cette délégation ayant été votée par délibération au conseil municipal du 6 février 2015, cet ordre du jour est annulé.

DELEGATION CONCERNANT LE DOSSIER CAFE RESTAURANT SAINT-FIACRE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons toujours pas les clefs et nous ignorons où se trouve la famille LOISEAU.

Une procédure judiciaire est envisagée. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à agir judiciairement à l'encontre de Madame LOISEAU aux fins de résiliation du contrat de location gérance et expulsion comportant notamment la délivrance d'un commandement de payer visant la clause résolutoire et la saisine de la juridiction compétente aux fins de constater la résolution du contrat et voir expulser la locataire gérante.

Monsieur Le Maire demande d'une façon générale de lui donner tous les Pouvoirs possible pour solder ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Le Maire à procéder ce qui a été énoncé ci-dessus.

AVIS POUR LE PARC EOLIEN DE QUEBRIAC.

Pour commencer, Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur concernant l'implantation des 3 éoliennes de TINTENIAC et d'une éolienne de DINGE.

A l'aide d'une carte, Monsieur le Maire présente l'ensemble de 9 éoliennes de TINTENIAC + DINGE + QUEBRIAC distantes de 500 m l'une de l'autre d'une manière générale. Ces éoliennes de 150 m de hauteur sont au centre un désastre visuel pour la plaine de Tinténiac.

Après discussions et explications suivies d'échanges, le Conseil Municipal **EMET** un avis défavorable par **10 voix contre** l'implantation de ces éoliennes et **une abstention : Monsieur Jean-Yves JULLIEN.**

INFORMATION CONCERNANT LA SIGNALÉTIQUE ET NUMÉROTATION.

Monsieur GICQUEL 2^{ème} adjoint en charge de ce dossier présente le travail de la commission avec l'aide de Monsieur RHAMI de la Poste réalisé le lundi 23 novembre pour concrétiser le travail de plusieurs semaines à savoir les plaques directionnelles des lieux dits, les numéros avec le logo de la commune, le style des plaques, des rues et des numéros attribué à chacun.

Pour les plaques des rues, lettres marrons sur fond crème et pour les numéros, chiffres crèmes sur fond marron. Tout est accepté à l'unanimité.

Un débat s'instaure concernant le maintien ou non de la place de la Mairie, Monsieur Yves MARTIN en regrette sa suppression proposée par la commission suite aux conseils de Monsieur RHAMI.

Après discussions pour ou contre, il a été décidé de maintenir la place de La Mairie par 8 voix pour et 3 abstentions Mme LOUVEL E, Mme GAURON N, M. GICQUEL P.

Monsieur le Maire demande à la commission de prendre contact avec Monsieur RHAMI afin de revoir la numérotation de la place et d'une partie de la rue de la Fontaine Saint-Fiacre, les autres axes restant inchangés.

Facture SEGILOG

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une facture de SEGILOG d'un montant global de 1480 € HT. Cette facture correspond à la maintenance annuelle de l'informatique de l'année 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **ACCEPTE** le paiement de cette facture :

- 1332,00 € HT en section d'investissement (**1598,40 € TTC**) à l'article 205 1 programme 55
- 148,00 € HT en section fonctionnement (**167,60 € TTC**).

OBJET : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage à allouer pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres d'attribuer **119,55 €** pour **2015** le montant fixé et reconduit de 2014 obligatoire qui sera payé à l'article 6282 section Fonctionnement du budget communal.

Tarifs Communaux : Salle des Fêtes , Pêche

TARIFS PÊCHE ANNEE 2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération concernant les tarifs à appliquer pour la vente des tickets de pêche à l'étang communal des IFFS pour l'ouverture du **1^{er} mai** au **31 octobre** chaque année et pour 3 lignes maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE les tarifs suivants :

- carte à l'année pour les habitants des IFFS : **23 €**
- carte à la journée pour les habitants des IFFS : **4 €**
- Carte à l'année pour les personnes extérieures : **50 €**
- carte à la journée pour les personnes extérieures : **6 €**

La vente des tickets sera refusée pour les enfants de – **12 ans** non accompagnés par un adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces tarifs pour 2016.

A noter que le contrôle autour de l'étang pourra être réalisé par les élus de la Commune et par notre employé communal en charge de l'environnement.

TARIFS SALLE DES FETES 2016

Monsieur GICQUEL 2^{ème} adjoint et en charge de ce dossier présente un comparatif des prix en vu de s'adapter au marché et de simplifier la gestion des prix. Le nouveau tableau ci-dessous est adopté à l'unanimité et son application sera effective à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Les tarifs **2016** sont les suivants :

	Personne de la Commune 2016	Personne Hors Commune 2016
1 Journée du week end Samedi ou Dimanche	150 €	360 €
Forfait week-end	235 €	530€
Location SDF semaine Mardi ou Mercredi ou Jeudi	110 €/ Jour	270 €/jour
Cocktail Conférence	50 €/jour	150 €/jour
ASSOCIATION	100 €/Jour	200€/Jour
Location Salle des Associations	16 €	20 €
Chauffage	50 €	50 €
CAUTION	1000 €	1000 €

Les journées des lundis et vendredis sont réservés à l'entretien de la Salle des fêtes (journées techniques)

Il sera demandé obligatoirement un forfait de 50 € pour le chauffage pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril

La salle des Associations est laissée à disposition en même temps que la salle des fêtes sans plus-value uniquement le week-end.

OBJET : Participation Frais de Fonctionnement Ecole Publique
« HEDE-BAZOUGES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation pour l'année scolaire **2014/ 2015** aux frais scolaires pour les enfants scolarisés à l'école Publique de la Commune de HEDE-BAZOUGES

Prix par élève: 662.73 € soit 3 enfants : **1988,19 €**

Soit un Total de : **1988.19 €**
(Imputation à l'article 657341)

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

VETATHLON : Assemblée Générale le **11 décembre à 19 H** à la **salle des Fêtes des IFFS**

INFORMATIQUE : Renouvellement du PC Mairie pour info.

ELECTIONS REGIONALES : Permanences bureau de vote.

SAINTE BARBE : Participation à ST BARBE à Tinténiac.

SITE INTERNET : lancement de notre site internet www.lesifffs.fr.

VOIRIE : Réfection de la D221 vers le « Grand Chemin » à voir en 2016.

LAMPADAIRES : Réparation de lampadaires, ampoules à changer.

CONSEIL MUNICIPAL : Prochain Conseil Municipal le :

VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 à 19 H à la **Mairie.**